



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.033/I

OBJET : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES

SEANCE DU 28/03/2024

LE JEUDI VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Madame Agnès BONAFIOUS,
Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur François FAREZ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tel : 01 69 39 89 89 fax : 01 60 46 30 89 Courriel : conseil.maire@mairie-brunoy.fr www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé à l'adresse postale ci-dessus.

SEANCE DU 28/03/2024

OBJET : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles D411-1 à D411-6,

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 relatives à l'installation du Conseil municipal,

VU la délibération n°23.068/I du Conseil municipal en date 27/06/2023, portant désignation des élus aux conseils d'écoles,

CONSIDERANT que deux élus, dont le maire, sont membres de droit au sein d'un Conseil d'école, instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles,

CONSIDERANT la démission de Madame Lucrèce BOUSSAID-BINAZON, en tant que conseillère municipale, en date du 7 février 2024, remise en mains propres au Maire,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de la remplacer, en tant que représentante du Conseil municipal, au Conseil des Ecoles Maternelle et Élémentaire du Chêne,

CONSIDERANT la candidature de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire sur la liste « Brunoy Gagnant » pour siéger en qualité de membre aux Conseils des Ecoles Maternelle et Élémentaire du Chêne,

CONSIDERANT la candidature de Madame Agnès BONAFOUS, Conseillère municipale sur la liste C « Brunoy j'y Crois » pour siéger en qualité de membre aux Conseils des Ecoles Maternelle et Élémentaire du Chêne,

SEANCE DU 28/03/2024

OBJET : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES

CONSIDERANT que la jurisprudence du Conseil d'Etat en date du 29 juin 1994 (Agard), la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder et donc de voter à main levée,

CONSIDERANT la demande de vote à bulletins secrets,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PROCÉDE au Vote à bulletins secrets,

Résultat des Votes :	
Nombre de votants :	35
Nombre de bulletins déclarés nuls :	1
Nombre de bulletins déclarés blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18

Liste A « Brunoy Gagnant » : Nom du candidat : Madame Valérie RAGOT :	27 voix
Liste B « Brunoy Verte et Solidaire » : pas de candidat :	0 voix
Liste C « Brunoy J'y Crois » : Nom du candidat : Madame Agnès BONAFOUS :	6 voix

ARTICLE 2 : DESIGNNE Madame Valérie RAGOT en tant que représentante du Conseil municipal, au Conseil des Ecoles Maternelle et Élémentaire du Chêne.

ARTICLE 3 : DIT que Madame Valérie RAGOT est autorisée à siéger au Conseil des Ecoles Maternelle et Élémentaire du Chêne.

ARTICLE 4 : PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°23.068/I susvisée restent inchangées.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 28/03/2024

OBJET : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 29/03/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 02/04/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.033/I

Objet de l'acte : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240328-BRU_DE_23551_1-DE

Date de l'acte : 28/03/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23551_1

Date de réception en Préfecture : 29 mars 2024